

Séance ordinaire du 4 décembre 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi quatre décembre deux mille dix-huit à quinze heures vingt-huit, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest et Janet Jones (partiellement), formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

---

**CE-2018-13-45**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 4 décembre 2018.

---

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

---

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

---

Le président du comité exécutif reprend son siège.

---

**CE-2018-13-46**

**Approbation du procès-verbal des séances des 26 et 27 novembre 2018**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 26 et 27 novembre 2018.

---

**CE-2018-13-47**

**Besoin de main-d'œuvre au Service des travaux publics de la Direction des infrastructures**

[Document d'aide à la décision GCH-2018-080](#)

Il est résolu d'embaucher temporairement monsieur Carlo Ursini au poste cadre temporaire de contremaître aux travaux publics, classe 3, échelon 9, du Service des travaux publics de la Direction des infrastructures, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

**CE-2018-13-48**

**Aide financière à la Société Saint-Vincent-de-Paul, conférence Christ-Roi**

[Document d'aide à la décision GRE-2018-287-R-1](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul, conférence Christ-Roi, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2018-13-49**

**Aide financière au Club de hockey midget AAA de Lévis**

[Document d'aide à la décision GRE-2018-295](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ au Club de hockey midget AAA de Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2018-13-50**

**Demande de crédits additionnels pour le financement d'une partie du plan d'action concernant l'arrivée de l'agrile du frêne pour l'année 2018**

[Document d'aide à la décision INF-TP-2018-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter les crédits additionnels au montant de 26 600 \$ aux postes de dépenses indiqués à la fiche de prise de décision INF-TP-2018-005, pour la mise en œuvre immédiate du plan d'action concernant l'arrivée de l'épidémie de l'agrile du frêne dès l'automne 2018.

---

**CE-2018-13-51**

**Adoption du Protocole local d'intervention d'urgence concernant le**

***sauvetage d'urgence en milieu isolé***  
[Document d'aide à la décision INC-2018-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le *Protocole local d'intervention d'urgence concernant le sauvetage d'urgence en milieu isolé*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2018-030.

---

**CE-2018-13-52**

**Règlement modifiant certains règlements quant au délai de prescription afférent à la commission d'infractions et Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats**  
[Document d'aide à la décision URBA-2018-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant certains règlements quant au délai de prescription afférent à la commission d'infractions, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-022. Ce règlement a pour objet de prévoir que le début du délai de prescription à une infraction à certains règlements d'urbanisme se prescrit par un an à compter de la date de connaissance de la perpétration de l'infraction;
  - d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet :
    - ✓ de prévoir les dispositions nécessaires afin qu'un permis ou un certificat d'autorisation soit délivré en ligne;
    - ✓ de préciser qu'un permis ou un certificat d'autorisation peut être révoqué;
    - ✓ de permettre, à certaines conditions et conformément au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, la reconstruction d'un bâtiment principal protégé par droits acquis sur un terrain situé en bordure d'une rue privée ou enclavé;
    - ✓ de prévoir une infraction dans le cas où une personne fournit des documents erronés, fait de fausses déclarations ou de fausses représentations dans le cadre de l'application du règlement;
    - ✓ de préciser que le maintien en état de travaux sans permis est une infraction.
- 

**CE-2018-13-53**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage club de motoneiges inclus dans la classe d'usages L301 dans les zones A2991 et A2994, secteur Saint-Joseph-de-la Pointe-De-Lévy)**  
[Document d'aide à la décision URBA-2018-131](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-131.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, dans les zones A2991 et A2994, l'usage club de motoneiges, compris dans la classe d'usages L301 camping, base de plein air, théâtre en plein air, centre d'hébertisme, pourvoirie, jeu d'adresse ou d'habileté physique extérieure, spectacle en plein air, ciné-parc, hippodrome, zoo, etc.

#### **CE-2018-13-54**

**Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole du lot 2 848 635 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 5 129 541 de ce cadastre (38 rue des Cavaliers, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

[Document d'aide à la décision URBA-2018-142](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole du lot 2 848 635 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 5 129 541 de ce cadastre, d'une superficie de 5,12 hectares, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2018-142.

#### **CE-2018-13-55**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance au Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision URBA-2018-165](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-165. Ce projet de règlement a principalement pour objet de modifier le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin d'y apporter certaines modifications rendues nécessaires par l'entrée en vigueur du Règlement RV-2017-16-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (intégration du Programme particulier du Vieux-Lévis) aux fins, notamment :

- ✓ de créer la zone L2179 à même une partie de la zone H2184 et de la zone M2185 et de prévoir les usages et normes afférents à cette nouvelle zone;
- ✓ de créer la zone H2206 à même une partie de la zone H2208 et de prévoir les usages et normes afférents à cette nouvelle zone;
- ✓ de créer la zone H2219 à même une partie de la zone H2225 et de la zone H2218 et de prévoir les usages et normes afférents à cette nouvelle zone;
- ✓ de remplacer la zone H2125 par la zone P2125 et de prévoir les usages et normes afférents à cette zone;
- ✓ de modifier les usages et normes afférents aux zones P2158, H2164, M2141, M2171, M2174, M2177, P2181, M2188, M2194, H2208, H2225, M2905, M2906, M2907 et M2908.

**CE-2018-13-56**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2927 à même une partie de la zone H2925, rue de Berry, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision URBA-2018-181](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-181. Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone H2927 à même une partie de la zone H2925.

**CE-2018-13-57**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H2510 et H2514 à même une partie de la zone H2504, abrogation de dispositions spécifiques visant à interdire certaines constructions à moins qu'elles n'aient été autorisées par le conseil de l'arrondissement dans les zones H2505 et H2507 et ajout d'une telle disposition spécifique dans la zone H2510, ainsi qu'ajout d'usages dans les zones H2495 et H2502)**

[Document d'aide à la décision URBA-2018-184](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-184. Ce projet de règlement a pour objet :

- ✓ de créer deux nouvelles zones, soit les zones H2510 et H2514, à même une partie de la zone H2504 et prévoir les usages autorisés et les normes applicables à ces usages;
- ✓ d'interdire, dans la nouvelle zone H2510, en raison de certaines contraintes, compte tenu de la nature des sols, certaines constructions et travaux, à moins qu'ils aient été préalablement autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- ✓ d'autoriser la classe d'usage H10 Habitation Multifamiliale isolée de 13 à 32 logements dans la zone H2495 et de prévoir les normes applicables à cet usage;
- ✓ de prévoir que seront autorisés dans la zone H2502 la classe d'usage H10 Habitation Multifamiliale isolée jusqu'à un maximum de 60 logements;
- ✓ de supprimer, pour les zones H2505 et H2507, la disposition prévue afin d'interdire certaines constructions et travaux à moins qu'ils aient été préalablement autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**CE-2018-13-58**

**Détermination de la date de l'audition d'appel de la décision du comité de**

**démolition autorisant la démolition des immeubles situés au 51, 57 et 61-63, rue Saint-Gilbert (secteur Lévis)**

Document d'aide à la décision URBA-2018-201

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer au 21 janvier 2019, à 18 h 30, la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 11 octobre 2018 autorisant la demande de démolition des immeubles situés au 51, 57 et 61-63, rue Saint-Gilbert (secteur Lévis, lots 3 021 710, 3 020 053 et 3 021 712 du cadastre du Québec).

---

**CE-2018-13-59****Adoption du Règlement RV-2018-18-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification du nombre maximal de logements ou de chambres autorisé pour la classe d'usage H10 Habitation multifamiliale isolée dans la zone M2888, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)**

[Document d'aide à la décision URBA-2018-204](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2018-18-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-07-27.

---

**CE-2018-13-60****Avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Les immeubles champs-bois inc. (rues de l'Oiselet, de la Coupe et l'Albatros, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)**

[Document d'aide à la décision BP-2018-017](#)

Il est résolu de conclure l'avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Les immeubles champs-bois inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision BP-2018-017, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

**CE-2018-13-61****Affectation du fruit de la vente relative au déboisement du secteur Charny**

[Document d'aide à la décision APP-2018-163](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter le fruit de la vente nette relative au déboisement du secteur Charny au poste indiqué à la fiche de prise de décision APP-2018-163.

---

**CE-2018-13-62****Affectation de la réserve financière pour les dépenses de consommation d'énergie**

[Document d'aide à la décision INF-2018-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 250 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses de consommation d'énergie au poste de dépense et au montant indiqués à la fiche

de prise de décision INF-2018-020.

---

#### **CE-2018-13-63**

**Désignation d'une représentante au sein de la table régionale de lutte à la pauvreté pour la région de Chaudière-Appalaches et entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité à intervenir avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la municipalité régionale de comté des Appalaches**

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2018-026](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de désigner madame Barbra Tremblay, chef du Service sociocommunautaire de la Direction de la vie communautaire et secrétaire de la Commission consultative de développement social et communautaire, au sein de la table régionale de lutte à la pauvreté pour la région de Chaudière-Appalaches;
  - de mandater madame Barbra Tremblay, chef du Service sociocommunautaire de la Direction de la vie communautaire et secrétaire de la Commission consultative de développement social et communautaire, pour établir, en collaboration avec les membres de la Commission consultative de développement social et communautaire, une structure de fonctionnement permettant de déterminer les priorités d'investissement en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion en cohérence avec la politique de développement social et communautaire lévisienne;
  - de conclure l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité à intervenir avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la municipalité régionale de comté des Appalaches, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2018-026;
  - d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.
- 

Le membre du comité exécutif Janet Jones divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante et quitte la séance avant le début des délibérations et du vote sur celle-ci.

---

#### **CE-2018-13-64**

**Entente de principe intervenue avec Le regroupement des citoyens du secteur des Constellations, financement afférent et mandat au directeur général adjoint – services administratifs**

[Document d'aide à la décision DG-2018-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de ratifier l'entente de principe intervenue le 30 novembre 2018 avec Le regroupement des citoyens du secteur des Constellations, d'affecter au budget de fonctionnement, à partir de la réserve pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, les sommes nécessaires à la négociation, au traitement et à la mise en œuvre de l'entente de principe,

d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à procéder, aux virements de fonds requis, en temps utile, aux bénéfices des postes budgétaires de dépenses des directions concernées, et de mandater monsieur Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'entente.

---

Le membre du comité exécutif Janet Jones reprend son siège.

---

**CE-2018-13-65**

**Levée de la séance**

La séance est levée à 18 h 36.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---